



Loger par l'employeur.....

Par **alain93**, le **03/10/2008** à **17:17**

Bonjour.

Je travail dans une société depuis 13 ans et qui me loue (sous-loue) un petit studio de 17 m² (pour 2 pers = 245€/pers ou 510€ seul) je suis seul avec loyer de 510€ depuis 2 ans mais la responsable de service logement veut m'imposer un colocataire mais moi j'ai refusé alors elle ne veut pas me faire signer mon nouveau bail. A la date d'aujourd'hui, j'occupe le studio sans avoir de bail car l'ancien bail était expiré le 30.09.2008..... Que dois-je faire pour régler ce problème ???..... Mon employeur a-t-il le droit de me prélever le montant du loyer sur mon salaire même si je n'ai pas de bail ???.....
merci

Cordialement

Mr TOUSSAINT Alain